

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Quand RATP-I découvre l'inefficacité
de la carotte et du bâton...

Ces vingt dernières années à la RATP, le nombre d'accidents de travail (avec arrêt) a baissé de 40% mais le nombre de jours d'arrêt à la suite des accidents a bondi de plus de 300%, témoignant d'une explosion de leur gravité. En moyenne, 266 000 journées de travail ont été perdues ces trois dernières années soit un équivalent de presque 1 300 salarié·es (3% de l'effectif total) !

D'aucun·es verront dans cette évolution la conséquence de la recherche de productivité et/ou d'un turnover galopant (11,8% en 2024 contre 5,8 en 2004) ...et la CGT ne saurait leur donner tort.

QUAND RATP-INFRA FAIT LE CHOIX DU PIRE

En 2025, la Direction de RATP-Infra a unilatéralement décidé d'innover dans la lutte contre les accidents de travail en promettant une prime aux agents en cas de baisse drastique des accidents (la carotte) mais sans annoncer aucune mesure nouvelle de prévention renvoyant la responsabilité des accidents aux seul·es salarié·es qui en sont pourtant les victimes (le bâton).



Il faut feindre la naïveté pour laisser croire qu'il suffit d'en appeler à la vigilance des salarié·es pour faire baisser les accidents de travail. C'est une pensée magique que l'on pardonne aux enfants, pas aux employeurs. **Vigilants, les agents le sont en toute hypothèse car aucun ne souhaite être victime d'un accident de travail.** Mais, c'est bien l'employeur qui organise le travail et décide des mesures de prévention. C'est sa responsabilité exclusive comme l'a prévu le législateur (Article L4121-1 et suivants du Code du travail).

Nous avions en son temps dénoncer ce procédé qui visait à imputer la responsabilité des accidents de travail à une supposée négligence de celles et ceux qui en sont victimes et à encourager, comprendre « acheter », leur non-déclaration pour toucher une prime.

Revoir à ce sujet notre tract de février dernier : « Des primes pour invisibiliser les accidents de travail ! Quand RATP-Infra verse dans l'indignité... »



L'HEURE DU BILAN APPROCHE



Rappelons l'objectif du plan « **STOP aux accidents de travail !** » : **ramener les accidents du travail avec arrêt (ATAA) sous les 24 occurrences** (pour 71 en 2024) avec un impact de moins de 3 900 jours d'arrêt (pour 6 266 en 2024). **Cette division par trois des ATAA ouvrirait droit à une prime pour tou·tes de 500€ bruts**, 300€ bruts en cas de division par deux, rien en-deçà.

Insistons, **aucune mesure de prévention nouvelle n'était annoncée** pour permettre d'atteindre cet objectif très ambitieux. **Seule la responsable vigilance des agents était convoquée...**

Comme il s'y était engagé, le Directeur a en personne communiqué aux agents de RATP-Infras un « tableau de bord » du suivi de cet objectif consistant en un compteur des ATAA et des jours d'ores et déjà perdus ainsi qu'une espèce de **tableau d'honneur distribuant bons et mauvais points, chaque mauvais résultat étant renvoyé aux agents eux-mêmes** : « 10 AT avec arrêt en juillet [...] Et vous, que comptez-vous faire ? », « 13 AT avec arrêt [...] en octobre [...] Et vous, qu'allez-vous faire pour enrayer cette hausse ? ».

ET VOUS, MONSIEUR LE DIRECTEUR...

Qu'allez-vous faire pour une meilleure prévention **au-delà de votre obsession pour les chiffres ?**

Le dernier point de situation fait état de 81 ATAA (sous réserve de la reconnaissance de l'AT) à fin novembre et de 3 813 jours d'arrêt à fin octobre (sans compter les jours programmés au-delà de cette date). **C'est donc un échec cuisant et c'est celui de la Direction !**

Nous ne saurions que trop lui conseiller :

- De **renoncer à ce dispositif** absurde par nature, inefficace par ses résultats, indigne par sa tentative d'inversion des responsabilités ;
- De **cesser toute pression sur les agents victimes d'accidents** ;
- De **cesser toute communication culpabilisante** à l'endroit des victimes en général ;
- De **bâtir** avec les agents, les organisations syndicales et la CSSCT **un programme de prévention** qui questionne tant la formation que l'organisation du travail.

ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM !

**SI LA DIRECTION RENONCE À UN PROGRAMME QUI FAISAIT FAUSSE ROUTE,
LA CGT-RATP EST PRÊTE AU DIALOGUE SOCIAL SUR UNE QUESTION AUSSI
CAPITALE QUE LE DROIT À UN TRAVAIL QUI NE BLESSE PAS,
SANS AUTRE CONSIDÉRATION QUE LA SANTÉ DES SALARIÉ·ES !**



Je me syndique !



Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____ @ _____

Direction / BU / Filiale : _____

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courriel ou courrier intérieur à :

UGICT/CGT-RATP 85, rue Charlot CHOT / CHARLOT

Tél : 01.44.78.52.45 / Mail : orga.ugict.ratp@gmail.com / Internet : ugict.cgt-ratp.fr